



Grille d'engagements Accueil Vélo

Sites touristiques

(Châteaux, parcs de loisirs, musées, caves, fermes, ports fluviaux ou maritimes, haltes fluviales, etc.)

1/ Accès à l'établissement

Critères Obligatoires

- Mettre à disposition du client si nécessaire, un itinéraire cyclable de liaison entre l'établissement et l'itinéraire

2/ Sur le site

Critères Obligatoires

- Documentation vélo : mettre à disposition des touristes à vélo les documents existants dédiés aux itinéraires cyclables (gratuits ou payants)
- Parc de stationnement vélo :
 - o 5 places minimum
 - o Type de mobilier : arceaux métalliques ou lices
 - o Localisation : plus proche que le stationnement automobile
- Point d'eau potable mis à disposition des touristes à vélo visitant le site
- Sanitaires mis à disposition des touristes à vélo visitant le site

3/ Autres services

Critères obligatoires

- Mise à disposition d'un kit de réparation pour les petites avaries (matériel pour crevaison, jeu de clés standard, lubrifiant, pompe à pied)
- Mise à disposition d'un système de recharge des vélos à assistance électrique
- Les douches, si elles existent, seront mises à disposition des touristes à vélo

Critères optionnels

- *Panneau informatif :*
 - o *Indiquer les coordonnées de l'Office de tourisme et des prestataires Accueil Vélo les plus proches*
 - o *Localisation : sur le parking à vélos*
 - o *Langues : traduction en anglais*
- *Consigne à bagages gratuite ou payante*
- *Consignes à vélos gratuite ou payant*
- *Tables de pique-nique*